



République Française

Département du Val d'Oise  
**CCAS DE SURVILLIERS**

**DELIBÉRATION N°07-2026**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux mille vingt-six, vingt-sept avril (27/04/2026)

Le Conseil d'Administration du CCAS dûment convoqué par Mme FILLASTRE Vice-Présidente, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents :

- Maryse GUILBERT,	-Laurine MARI,	-Hakima MOHAMED,	-Chantal MOUEIX
- Sandrine FILLASTRE	-Josette DAMBREVILLE,	-Isabelle LOPES	-Martine BELAND
			-Annie PANNIER

Absents représentés

Absents non représentés : Madame Laetitia ALAPHILIPPE, Madame Adeline ROLDAO-MARTINS

Secrétaire de séance : Madame Chantal MOUEIX

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11
Nombre de Membres en exercice	11
Nombre de Membres présents	9
Nombre de Membres représentés	0
Absents	2

### **Budget primitif du CCAS – Exercice 2026**

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 20 avril 2026, le Conseil d'Administration doit se prononcer sur le vote des budget primitif 2026.

Il est présenté aux membres du Conseil d'administration du CCAS, le projet de budget primitif pour l'exercice 2026.

--

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

**Vu** la délibération N°10-2023, votée en Conseil d'Administration le 28 Septembre 2023, relative à l'instruction budgétaire et comptable M.57 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

**Vu** le débat d'orientation budgétaire du 20 avril 2026,

**Considérant** que le budget adopté doit être sincère et équilibré,

**Considérant** que le budget du CCAS doit permettre de répondre aux orientations de la politique sociale du CCAS débattues le 20 avril 2026,

Il est composé comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>Montant</b>
Secours sociale (loyer, énergie, Bons alimentaires, indigent, etc.)	5 000 €
Colis de Noel	7 000 €
Midi Réveillon - <i>traiteur</i>	8 000 €
Repas & goûters mensuels (traiteur)	8 000 €
Repas & goûters mensuels (boulangerie)	1 000 €
Repas & goûters mensuels (Leclerc)	1 700 €
Portage des repas (SAGERE)	48 000 €
Sortie – spectacle -visite- restauration	4 365 €
Sortie - Transports	2 000 €
SACEM et prestataires artistiques pour les repas mensuels	6 000 €
Acquisition de petits matériels	600 €
Clé DOCAPOST pour signature	350 €
Adhésion & abonnements ASH, UNCCAS et UDCCAS	255 €
Frais d'encaissement CB régie	50 €
Leasing Minibus	5 000 €
<b>TOTAL DEPENSES 2026</b>	<b>97 270,00 €</b>

<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
Subvention communale d'équilibre	<b>24 950,29 €</b>
Gym Douce	5440 €
Recettes minibus	837 €
Portage des repas (SAGERE)	31913 €
Midi Réveillon	1674 €
Repas et goûters mensuels	4185 €
Sortie – spectacle -visite- restauration	3348 €
Partenariat CD / Accompagnement des bénéficiaires du RSA	3766 €
Remboursement CD / Aides sociales légales	837 €
Résultat 2025	20 319.71 €
<b>TOTAL RECETTES 2026 – Hors subvention d'équilibre</b>	<b>52 000,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES 2026 - avec subvention d'équilibre</b>	<b>97 270,00 €</b>

Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 :

APPROUVE le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2026 qui s'équilibre avec uniquement une section de fonctionnement en dépenses – 97 270 € et en recettes – 97 270 €.

ARTICLE 2 :

APPROUVE que le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2026 ne comporte pas de section d'investissement.

Vote pour	9
Vote contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré, le 27 avril 2026,  
Et ont signé, au registre, les membres présents.



Pour extrait conforme.  
Au registre des délibérations,

Sandrine FILLASTRE  
Vice-Présidente du CCAS

La Présidente du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en préfecture et publiée sur le site de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.



République Française

Accusé de réception en préfecture  
095-269503389-20260427-CCAS\_07\_2026-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2026  
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Département du Val d'Oise  
**CCAS DE SURVILLIERS**

Affaire suivie par : Marie-Emmanuelle HESOL  
Référente du CCAS de Surveilliers

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF**

du Conseil d'Administration du 27.04.2026 à 09h30

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de pouvoirs :  
Nombre de suffrages exprimés :

VOTE :

POUR : 9

ABSTENTION : 0

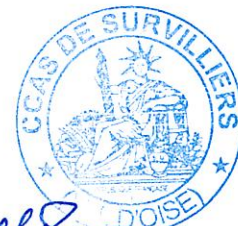
CONTRE : 0

Nom des membres	Prénom	Pouvoir (le cas échéant)	Arrêté - Signatures
ROLDAO MARTINS	Adeline		
FILLASTRE	Sandrine		
GUILBERT	Maryse		
MOHAMED	Hakima		
MOUEIX	Chantal		
MARI	Laurine		
ALAPHILIPPE	Laetitia		
DAMBREVILLE	Josette		
PANNIER	Annie		
LOPES	Isabelle		
BELAND	Martine		

Présenté par le président de Séance

A Surveilliers, le 27 avril 2026

**CCAS de Surveilliers**  
3, rue de la Liberté  
95470 Surveilliers



**Contact**  
ccas@mairiesurveilliers.fr  
01 34 68 34 35